



- COMMUNIQUE DE PRESSE -

Grève aux urgences : propositions de la Direction et (vrais) chiffres d'activité

Mercredi 3 Janvier 2018

A la suite des différentes communications effectuées dans la presse, la Direction du Centre hospitalier public du Cotentin a souhaité apporter quelques éléments d'information complémentaires :

En premier lieu, des propositions ont été faites aux deux organisations syndicales ayant déposé un préavis de grève et à l'équipe médicale des Urgences afin d'accompagner les projets de réorganisation du service des Urgences qui découlent, rappelons le, d'une part d'une mise aux normes réglementaires de l'équipe SMUR de Valognes et d'autre part de la mise en place de l'expérimentation des Transports Infirmiers Inter-Hospitaliers (TIIH) sur deux des trois établissements publics de santé de la Manche.

Concernant l'expérimentation TIIH, qui s'accompagne d'une réorganisation des postes infirmiers affectés quotidiennement dans le service, il est proposé une évaluation à brève échéance accompagnée d'une aide pendant tout le mois de janvier, par un renfort infirmier possible en journée venant compléter les postes prévus au planning.

Il semble que le premier mois d'expérimentation à Saint-Lô (qui a démarré début décembre 2017) se caractérise par un nombre de transports sollicités auprès du TIIH plus élevé que prévu ce que nous allons vérifier. L'évaluation des trois premières semaines de fonctionnement sera donc importante pour affiner les horaires réels d'engagement du dispositif et redimensionner, si nécessaire, les moyens laissés en renfort.

Concernant l'équipage SMUR, il est proposé de procéder au transfert du chauffeur aide-soignant uniquement en journée dans un premier temps, afin de maintenir le poste aide-soignant la nuit aux Urgences pendant toute la période hivernale qui connaît souvent un surcroît d'activité.

Là aussi, une évaluation à la sortie de l'hiver permettra d'analyser l'impact de cette mesure, ainsi que des postes aides-soignants qui ont en parallèle été positionnés en renfort certains jours et sur certains horaires.

➔ Document joint diffusé le 22 décembre à l'ensemble des personnels du CHPC

Quant à la délocalisation du SMUR de Valognes, outre qu'elle répond à un besoin croissant de mutualisation des moyens Urgences/SMUR afin d'assurer la prise en charge la plus rapide des patients accueillis par le service des Urgences (les moyens SMUR du CHPC sont engagés en moyenne 4 à 5 heures par période de 24h ; à Valognes, en journée, ils participent à hauteur de 30% de la prise en charge au sein du Centre de Soins Non Programmés (CSNP) ; la nuit, il y a peu d'activité hors sorties ; à Cherbourg, ils sont totalement mutualisés avec le service des Urgences tout au long des 24h), le débat sur la « localisation » ne rend pas justice à leurs place et fonctions dans le dispositif global d'Aide Médicale Urgente (AMU) du territoire.

De même que nous ne cessons de répéter que le CSNP n'est pas un dispositif valognais, mais une réponse rapide et efficace à des soins non programmés de premier recours à disposition de l'ensemble des habitants du territoire. De même que le service des Urgences du CHPC est désormais le seul service d'Urgences du territoire, et qu'il accueille donc indifféremment cherbourgeois et valognais et toute personne du territoire qui s'y présente.

Les deux SMUR interviennent ainsi, sous la conduite du SAMU 50, préférentiellement sur leur zone géographique. Mais la deuxième commune d'intervention du SMUR de Valognes les nuits de week-ends (après Valognes) est en réalité ... Cherbourg-en-Cotentin pour un pourcentage équivalent (18% des sorties primaires sur chacune des deux communes et 6 fois sur 10 l'intervention consiste à ramener le patient au CHPC site Pasteur).

On voit là que la question du délai d'intervention et de la disponibilité des deux équipages SMUR ne peut pas s'appréhender à la seule aune de sa localisation, qui restera par ailleurs en principal le site de Valognes.

Chiffres d'activité de la dernière quinzaine

La presse a fait état de chiffres que la Direction du CHPC a souhaité compléter. Bien que la Direction diffuse régulièrement des chiffres issus des données remontées chaque jour aux Tutelles, des approximations reprenant divers acteurs sont préférentiellement citées. D'où ces précisions.

La moyenne du nombre de passages aux Urgences du 25 décembre au 1er janvier, a été de 126 par jour (très proche de la moyenne annuelle 2017). Le mois de décembre a été plutôt en deça avec 120 passages par jour.

Depuis le début de la grève, les périodes d'activité ont été fortement contrastées :

Les deux week-ends de fêtes ont plutôt enregistré les creux (les 24-25 et 31 décembre ont enregistré autour de 90 passages par jour) ; la semaine entre les deux fêtes, les pics (du 27 au 29, la moyenne journalière est de 150).

Plusieurs phénomènes assez traditionnels expliquent cela : fermeture du CSNP entre le 26 et le 29 décembre ; fermeture des cabinets de ville ; surcroît de passages des plus de 75 ans (34/jour contre 26 sur le mois de décembre et 23/24 le reste de l'année) en l'absence de réponse ambulatoire ; démarrage épidémique.

Cela explique et justifie des prises en charge en journée plus longues ou plus complexes (jusqu'à 52 patients présents à 21 heures le 28 décembre contre 13 au plus haut les 3 jours de week-end de Noël ou 22 au plus haut les 3 jours de week-end du 1er de l'An).

Si le volume de patients présents en même temps aux Urgences a évidemment une incidence bien compréhensible sur le temps d'attente, à aucun moment sur cette période le CHPC n'a connu de difficultés en lits. Malgré des besoins d'hospitalisation variant du simple au double selon les jours, le capacitaire a toujours permis de répondre dans la journée aux nécessités de prise en charge.

Les mouvements de grève sont l'occasion d'évoquer des sujets récurrents. Mais sans nécessairement y apporter l'éclairage approfondi ni toujours impartial. Ainsi, les flux aux urgences peuvent être extrêmement variable : ils ne recouvrent pas à eux seuls toutes les problématiques de fonctionnement, ni strictement les conditions de travail.

Maxime MORIN
